

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

Mardi
6 août 2024
(10)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne, située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci, le mardi 6 août à 8h00 sous la présidence de Madame Isabelle Parent, mairesse.

Sont présents : Mme Isabelle Parent, mairesse
M. Bertrand Taillefer, siège # 2
Mme Lucie Vignola, siège # 3
Mme Julie-Anne Cousineau, siège # 1
Mme Chantale Perreault, siège # 5
M. Jacques Bourassa, siège # 6

Est absent : M. André Lafrenière, siège # 4

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. Ouverture de la séance

Madame Isabelle Parent, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Martine Bélanger à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 8h25.

2. Lecture de l'avis de convocation

24-174

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Moyen de pression pour freiner les activités minières sur le territoire
5. Levée de fonds par la fondation Mains d'Aide (Festival Rétro)
6. Période de questions
7. Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Julie-Anne Cousineau,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

24-175

4. Moyen de pression pour freiner les activités minières sur le territoire

ATTENDU que le 9 juillet dernier, la compagnie Ni-Co Énergie a présenté son projet d'activités minières sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité, soucieuse de préserver la santé de ses lacs et de son environnement, est consciente que ces activités sont incompatibles avec la préservation du milieu naturel qu'offre son territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, celle de Saint-Côme ainsi que celle de Saint-Donat désirent unir leur force pour effectuer divers moyens de pression auprès du ministère pour freiner le projet;

ATTENDU qu'en collaboration avec le comité de vigilance, la Municipalité est en processus de planification afin de transmettre un message de masse démontrant la mobilisation citoyenne;

Il est proposé par Madame la conseillère Chantale Perreault,
Et résolu,

- Qu'en collaboration avec le comité de vigilance ainsi que les diverses associations des lacs, la Municipalité procédera à de l'affichage massif pour exprimer son désaccord avec les activités minières sur son territoire;
- Que la Municipalité procédera à l'impression d'une lettre type adressée au ministère afin de la rendre disponible à tous les citoyens qui désirent faire valoir leur désaccord en lien avec ce type d'activités;
- Que les fonds nécessaires au déploiement de ses moyens de pression soient pris à même le budget « publicité et information ».
- Que les citoyens qui désirent obtenir des affiches pourront venir s'en procurer à la réception de l'Hôtel de Ville au coût de 20\$ chacune.

Madame la mairesse demande le vote,
Adopté unanimement pas les conseillers.

24-176

5. Levée de fonds par la fondation Mains d'Aide (Festival Rétro)

ATTENDU que depuis l'adoption de la résolution 24-115 en ce qui concerne la location du chapiteau pour une collecte de fonds, l'évènement a pris beaucoup plus d'ampleur que celui initialement présenté au conseil;

ATTENDU l'évènement nécessite plus de ressources que la simple utilisation de son chapiteau;

ATTENDU que la Municipalité, soucieuse de protéger les intérêts de ses citoyens, a demandé à l'organisateur, Monsieur Robert Gagné, de fournir différentes pièces justificatives pour appuyer la demande, dont : attestation d'assurance, permis d'évènement, numéro d'entreprise du Québec (NEQ) et permis SOCAN.

ATTENDU qu'à ce jour, la Municipalité n'a reçu que l'attestation d'assurance pour la tenue de l'évènement;

Il est proposé par Madame la conseillère Chantale Perreault,
Et résolu,

- D'autoriser le prêt, sans frais, des ressources matérielles existantes nécessaires à la tenue de l'évènement conditionnellement à ce que l'organisateur signe le contrat de location prévu à cet effet;

- Refuser que la rémunération du personnel municipal requis pour assurer la réalisation et la logistique de l'évènement soit assumée par la Municipalité et donc, la main-d'œuvre sera facturée à l'organisateur de l'évènement, M. Robert Gagné.
- Refuser la commandite relative à la location de toilettes chimiques. L'organisateur devra s'en procurer en quantité suffisante en fonction du nombre de personnes attendu lors de l'évènement, conformément aux normes établies.

Madame la mairesse demande le vote,
Adopté unanimement par les conseillers.

6. Période de questions

24-177

7. Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bertrand Taillefer,
Et résolu de lever la présente séance à 8h37.

Adopté unanimement par les conseillers.

Isabelle Parent, Mairesse

Martine Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière